

REUNION DU CONSEIL

Mercredi 7 juin 2023 à 12 h 30

Via Zoom/Salle de réunion de l'École de recherche

Présents : BALZACQ Thierry, BANEYX Audrey, BEZES Philippe, COMBES Pierre-Philippe, DUSSOLLIER Séverine, FAUCHER Florence, FORRAY Vincent, FRANÇOIS Pierre, GRISEZ Emilie, HAY Colin, LCHAT Romain, MARAND Carla, MILKJOVIC Elisabeth, NEZLIOUI SERRAZ Hadjila, RECCHI Ettore, REVILLARD Anne, RIVET Nathan, ROVNY Jan, Clémentine SCOTT, SAUGER Nicolas, STREHO Imola,

Ordre du jour :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 22 mars 2023 | page 2 |
| 2. Point réunion du Conseil de l'Institut du 23 mai 2023 | page 2 |
| 3. Campagne d'admission en master et doctorat 2023 | page 2 |
| 4. Conditions d'admission en HDR | page 4 |
| 5. Évaluation HCERES – Vague D | page 7 |
| 6. Points et questions Elu. e. s doctorant. e. s et Elu. e. s personnels administratifs | page 11 |
| 7. Questions diverses | page 12 |

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 22 mars 2023

Pierre FRANÇOIS : Bonjour pour ce dernier Conseil de l'année académique. Le premier point, on va le passer rapidement, c'est l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil du 22 mars 2023. Y a-t-il des remarques ? Je considère que le procès-verbal est adopté.

2 – Point réunion du Conseil de l'Institut du 23 mai 2023

Pierre FRANÇOIS : Un point d'information très rapide. Je vous signale qu'il y a une quinzaine de jours, nous avons été invités par le Conseil de l'Institut et sa présidente, Dina WAKED, pour présenter l'activité de l'École de la recherche. Toutes les écoles sont régulièrement invitées par le Conseil de l'Institut pour présenter leurs activités, leur bilan. J'ai proposé deux documents, le rapport d'activité présenté au Conseil scientifique en janvier dernier et le bilan les 5 dernières années que j'avais présenté également au Conseil scientifique pour la discussion qui s'était tenue début septembre. C'est sur la base de ces deux documents que la discussion s'est tenue avec les membres du Conseil de l'Institut. Il était prévu au départ que la séquence consacrée à l'école dure 10 min, questions comprises, c'était un peu court et, a priori, assez frustrant. Dina a été généreuse de son temps, elle a finalement accordé une discussion de 50 min. Cela a permis d'avoir beaucoup de questions, d'échanges intéressants. Les réunions du Conseil de l'Institut sont enregistrées, il y a un PV que vous pouvez lire le moment venu. Je veux vous signaler quelques points qui ont été évoqués. D'abord, pour le souligner, les salutations chaleureuses de Dina WAKED et de Sergueï GURIEV. Ils ont été respectivement ancienne DED en droit et ancien DED en économie. Ils connaissent bien le fonctionnement de l'école. Ils ont salué en particulier l'investissement des équipes de l'École de la recherche. Je tenais à le souligner. Deuxième point, à plusieurs reprises, lors de la discussion, il a été rappelé que les équipes administratives de l'équipe de la recherche étaient arrivées à un point plateau en quelque sorte. Le petit nombre de responsables pédagogiques à l'intérieur de l'École de la recherche a été souligné à plusieurs reprises. Quant à moi, j'ai souligné le fait que le Secrétaire général de Sciences Po avait été en soutien de l'École. Il avait accepté, ce qui s'est passé dans beaucoup d'écoles, de remplacer tous les départs en retraite à l'École de la recherche, ce n'était pas le cas partout. Le petit nombre de responsables pédagogiques à l'intérieur de l'École nous handicape aujourd'hui, c'est susceptible de grever notre développement. Une autre discussion de fond a été soulevée, portant sur la question récurrente dans ce Conseil sur le bon cadrage démographique pour l'École de la recherche, aussi bien au niveau des masters que du doctorat, avec une réflexion qui peut se faire sur la possibilité de financer plus ou moins de doctorats, mais aussi sur les capacités d'accueil et d'encadrement disponibles à Sciences Po et, par ailleurs, sur les capacités d'absorption du marché du travail. Ce sont différents paramètres évoqués dans des échanges extrêmement riches. Je souhaitais m'en faire ici l'écho. C'était ce que je voulais vous dire sur ce point 2. Est-ce que des élus qui participent au Conseil veulent rajouter un mot ? Non.

3 – Campagne d'admission en master et doctorat 2023

Pierre FRANÇOIS : Cela m'amène à un point substantiel de l'ordre du jour, c'est un bilan provisoire sur la campagne d'admission achevée pour le master et qui est en cours pour le doctorat. Les admissions ne sont pas closes, mais les candidatures le sont. Cela me donne l'occasion de vous présenter, vous en avez l'habitude, je fais cela chaque année, l'état des lieux. Je vous projette 2 slides. Je vous présente ces slides en commençant par le master. Je vous propose un certain nombre de commentaires, on en discutera, puis je vous présenterai les données sur le doctorat. Sur le master, je vous en parle alors même que l'objet de ce Conseil est de se concentrer, a priori, sur le niveau doctoral, mais il me semble que c'est une information importante pour le fonctionnement de l'École de la recherche. Par ailleurs, c'est important puisque 50 % de nos doctorants viennent des masters de Sciences Po, sur ces 50 %, 90 % viennent des masters de l'École de la recherche. Avoir une idée de ce qui se passe au niveau des masters, c'est avoir une idée des flux à venir pour nos doctorats. Quelques éléments sur cette trajectoire et ce tableau présentant les 3 voies d'accès en master : le collège, la procédure française et la procédure internationale. Sur le collège, on voit un tassement après une dynamique, à certains égards, un peu inquiétante, car la moitié de nos places était préemptée par des étudiants du collège. Là, on « retombe » autour de 70 collégiens, ce qui est plutôt une bonne information. La question sur laquelle je reviendrais,

c'est de savoir si ces étudiants du collège sont ceux qui ont une véritable appétence pour la recherche et si la qualité de l'appariement est correcte. Quantitativement, on peut se dire que c'est bien de disposer d'un peu de marge de manœuvre pour les recrutements en PFM et en PIM. Sur ces recrutements, sur la dernière session 2023, on est sur quelque chose d'à peu près stable, c'est plutôt une bonne nouvelle, surtout si on replace cela dans un contexte plus général de candidatures dans les écoles à Sciences Po, contexte qui sans être alarmant, est moins porteur, brillant qu'il n'a pu l'être il y a quelques années. On est sur une logique où dans plusieurs écoles, il y a des formes de tassement des candidatures, qu'elles viennent de la procédure française ou internationale. Ce n'est pas seulement une moindre augmentation, ou stabilisation, c'est parfois une décrue. Celle-ci s'accompagne, ceci expliquant en partie cela, par une concentration des candidatures sur certaines écoles, notamment sur 2 écoles identifiées comme généralistes, PSIA et surtout l'EAP. Dans ce contexte, nous qui sommes sur un marché spécifique, sur un positionnement de la recherche spécifique, qui est identifié comme extrêmement exigeant, ardu, difficile, on peut se réjouir du fait que le tassement que connaissent plusieurs écoles de taille équivalente à la nôtre, nous ne le connaissons pas. On est plutôt sur un schéma de stabilisation, c'est plutôt bon. On atteint les cibles qui nous ont été fixées par la direction de la formation et de la recherche. Il faut qu'on soit plutôt satisfaits de la campagne en cours. Deux mots supplémentaires sur les niveaux masters, sur des points plus précis. Pour les étudiants provenant du Collège universitaire, vous le savez peut-être, s'est engagée une réflexion sur la possibilité de mettre en place un dispositif d'orientation, au moins d'accompagnement vers certaines écoles. C'est une discussion ancienne, qui revient d'année en année.

Depuis que je travaille sur les questions d'enseignement à Sciences Po, c'est récurrent. Aujourd'hui, les étudiants, au sortir du collège universitaire, peuvent aller dans n'importe quelle école. Ils ne peuvent pas être refusés à l'exception de l'école de journalisme où il y a un *numerus clausus*. Cela pose des problèmes d'appariement, des problèmes quantitatifs, avec des écoles qui peuvent se retrouver engorgées avec des étudiants qui viennent du collège universitaire. C'était notre cas les deux années précédentes, c'est le cas, de plus en plus, pour l'École d'affaires publiques. Cela pose aussi un problème qualitatif qui est que certains étudiants viennent vers les écoles en y étant manifestement mal orientés. Ce n'est pas nécessairement notre cas massivement, mais dans certaines écoles cela se pose beaucoup plus. Dès lors, de manière récurrente, est posée la question de la mise en place d'une orientation, voire d'une sélection à l'entrée de certaines écoles, voire de toutes, pour les étudiants qui viennent du Collège universitaire. Ce chantier, dans lequel je ne me prononce pas, je fais juste un compte rendu des épisodes s'étant déroulés ces derniers mois. Cette question a été remise sur le métier, notamment à l'initiative de l'École d'affaires publiques, qui est aujourd'hui dans une situation assez difficile de ce point de vue. Le dispositif est encore en discussion. Ce que je peux vous dire à ce stade, c'est qu'on est plutôt en train de réfléchir à la mise en place d'un mécanisme qui permettrait de gérer des surtensions ici ou là, de manière ponctuelle, plutôt que sur un mécanisme visant à organiser véritablement une forme d'orientation systématique de tous les étudiants vers les formations. Cette hypothèse d'un dispositif généralisé a été discutée et écartée. Ce qui est en discussion, c'est comment faire quand des écoles sont complètement embolisées pour essayer de faire en sorte de relâcher la pression qui pèse sur elles. Ces choix ont été faits à l'issue d'un groupe de travail des deux instances de Sciences Po, discussions auxquelles ont été associés les Doyens et les Directeurs exécutifs. On arrive à une situation qui n'est pas encore conclusive selon moi. C'est plutôt de mettre en place un dispositif expérimental sur lequel on va essentiellement essayer de renforcer les dispositifs d'orientation, d'information, etc., beaucoup plus que des choses coercitives. Ce travail va être pris en charge par Sciences Po Carrières pour accompagner l'orientation des étudiants pendant leur trajectoire à Sciences Po. C'est le premier point que je voulais évoquer à propos du Collège universitaire. Le deuxième point, très différent, concerne la politique internationale et l'internationalisation des différentes écoles. J'ai compris de manière un peu fortuite que les cibles assignées aux différentes écoles en matière d'internationalisation de leur population étudiante étaient extrêmement différentes, ce qui n'avait jamais été présenté explicitement comme une politique assumée de la maison, ce qui peut, par ailleurs, complètement s'entendre. Notre cible en master en termes d'admis via la procédure internationale des masters, est de 140, pour des cohortes équivalentes à l'École urbaine ou à l'École de droit, la cible est de 40. Cela signifie que nous avons une cible trois fois et demie supérieure à la cible qui est assignée à des écoles de taille équivalente. Je n'ai aucune raison de me mêler de la stratégie de l'École de droit ou de l'École urbaine ou de celle de la DFR, et je suis persuadé qu'il y a de bonnes raisons à de tels écarts quant aux stratégies d'internationalisation des différentes écoles. Je préférerais, c'est pour ça que je le dis et que je le porte à la connaissance de ce Conseil, que ces écarts

soient publics et assumés, car ils ne sont pas neutres pour le fonctionnement des écoles. Concrètement, quand, comme nous, on a 50 % d'étudiants internationaux, cela a toute série d'implications sur la construction des maquettes, sur la communication qu'il faut faire à l'extérieur pour s'assurer du maintien du flux des candidatures internationales et sur le type de travail demandé aux enseignants et à l'équipe administrative. Si Sciences Po a une politique qui consiste à dire que l'internationalisation de sa population étudiante est essentiellement l'internationalisation de certaines de ses écoles, ça me va, je n'ai pas de problème, mais je préfère que les choses soient dites. J'ai découvert cela de manière fortuite, mais je souhaite que ce soit porté à la connaissance du Conseil de l'école. C'est ce que je voulais vous dire pour les admissions en master. Je vous propose un premier échange là-dessus et on passera sur le doctorat. Je ne sais pas s'il y a des interventions. Pas de remarque a priori, je passe aux données sur le doctorat. La campagne est en cours, dans le sens où les comités de thèse sont en train d'être organisés et le Comex, qui admettra définitivement en thèse, se tiendra le 5 juillet. Les chiffres que je vous donne sont ceux des candidatures, assez épais à ce stade. Par rapport à l'année précédente, on est sur un étiage qui est relativement stable. Il n'y avait pas de difficulté d'interprétation pour comprendre des baisses comme celles qu'on constate en économie. 2020-2021, on était entre 100 et 120 candidats, là, on est entre 80 et 90. Je considère que 2020-2021 sont des points un peu aberrants, on était au cœur des années Covid, par conséquent, on ne peut pas prendre ça comme plan de référence. Ce qui me semble pertinent, c'est de regarder l'évolution sur 5 ans, on a du recul maintenant. Sur 2017, on voit que sur les 6 campagnes de recrutement, on a une appréciation très sensible du nombre de candidats. En même temps, on a une forme de stabilisation en fin de période qui, à mon avis, appelle plusieurs réflexions. Il faut impérativement - c'est ce qu'on fait chaque année, on reviendra vers vous lors du prochain Conseil - compléter ces chiffres un peu bruts par des réflexions beaucoup plus qualitatives sur le niveau des candidatures reçues et aussi sur la propension, plus ou moins forte, qu'ont les candidats à nous rejoindre effectivement. C'est un peu l'ordalie ce moment, l'épreuve de vérité : on admet les gens, ils sont pris ailleurs, viennent-ils chez nous ou vont-ils ailleurs ? Si vous avez des réflexions sur ce point, on peut les échanger dès maintenant, mais il faudra qu'on y revienne de façon plus fine cet automne. C'est comme ça qu'on pourra véritablement interpréter cette trajectoire. Par ailleurs, c'est aussi une trajectoire, à la suite des éléments de réflexion qui se déroulaient au Conseil de l'Institut dont je me faisais l'écho, qui nous invite à réfléchir sur la stratégie démographique de l'école. Quelle est la bonne taille pour l'École de la recherche ? Qu'est-ce qu'on peut financer comme contrats doctoraux ? Quel nombre de doctorants pouvant nous raisonnablement envisager d'accueillir dans nos laboratoires, compte tenu de la capacité d'encadrement académique, mais aussi de capacité d'accueil, de logistique immobilière ? Quels sont les moyens que nous nous donnons pour réfléchir à l'issue de cette trajectoire qui, on le voit, est positive, mais qui, je crois, nous impose une réflexion plus profonde, sur la trajectoire des 5 à 10 à venir l'École de la recherche, notamment pour sa composante doctorale ? Avez-vous des réactions ? Pas de remarque.

4 – Conditions d'admission en HDR

Pierre FRANÇOIS : Je passe sur le point d'étape sur la procédure des HDR. Rapidement, je rappelle la séquence. Suite à des discussions, parfois animées, en Conseil scientifique, l'ancien président du Conseil scientifique, Nicolas DELALANDE et Sergueï, le DFR, m'ont demandé que soit engagée dans les départements et au niveau de l'école une réflexion sur les critères d'inscription pour la HDR. Si les départements voulaient le faire, ils le pouvaient, mais le sens de la commande n'était pas d'engager une nouvelle réflexion sur ce qu'est une HDR en sciences politiques, économie, sociologie, etc., ce n'était pas ça. Le point était de se dire, on sait ce qu'est une HDR, mais on n'a pas précisé quelles conditions les candidats en HDR doivent vérifier pour pouvoir s'inscrire en habilitation à Sciences Po. C'était essentiellement là-dessus que portaient les discussions au sein du Conseil scientifique. Depuis plusieurs mois, on a échangé au sein du Comex. J'ai demandé aux DED d'organiser une discussion dans leur département sur la nature des critères à respecter pour s'inscrire en habilitation à diriger des recherches. Ces discussions, dans 4/5 cas, ont abouti à une conclusion essentiellement processuelle. En sociologie, les choses doivent encore être précisées. Pour ne pas être le seul à parler, je propose de donner la parole aux différents DED pour nous présenter l'état des réflexions. Pour le droit, Vincent, peux-tu nous expliquer où vous en êtes arrivés ?

Vincent FORRAY : Comme je l'expliquais au Comex, à la suite des avis et réflexions qu'on a recueillis lors d'une réunion de laboratoire, voici ce qu'on peut indiquer comme conclusion. Sur le fond, à l'école de droit, on considère que les critères légaux, mentionnés dans les textes, sont suffisants. Il n'y a pas d'exigence supplémentaire. Pour aller vite, dans les textes, c'est le niveau scientifique du candidat, le caractère original de la démarche, l'aptitude à maîtriser une stratégie de recherche, et je pense la capacité à encadrer de jeunes chercheurs, en plus de certains critères pointés dans la constitution du dossier sur lesquels je ne reviens pas. À l'école de droit, on confie l'inscription en HDR à une procédure, calquée sur celle de recrutement des doctorants, cela fonctionne de la même manière, à ceci près qu'intervient le garant. On fonctionne en 3 étapes. La première, c'est la réception du dossier par le/la professeur. e pressenti. e pour être le/la garant. e qui nous indique son intention de se porter garant, transmet le dossier au jury doctoral. Ensuite, on procède comme avec les thèses, on désigne deux rapporteurs du dossier. Dans la mesure du possible, ce ne sont pas des critères formels, on a un des rapporteurs spécialiste, connaisseur du champ de recherche, et dans la mesure du possible, l'autre ne l'est pas, pour équilibrer le regard sur les aspects plus méthodologiques et généraux du dossier. À la suite, la 3^e étape, c'est la décision du jury doctoral, des rapports qui sont rédigés ou présentés par les rapporteurs et ensuite, transmission à l'école et au Conseil scientifique. Pardon pour cette énumération un peu pénible de la procédure, mais cela indique la volonté de l'école de droit d'avoir une démarche la plus collégiale possible, qui présente incontestablement certaines lourdeurs, et qui tire son point de référence de ce qu'on sait faire en matière de diplômes de recherche, c'est-à-dire de doctorats.

Pierre FRANÇOIS : Pour l'économie, Pierre-Philippe.

Pierre-Philippe COMBES : En termes de procédure, on est assez proche du droit. En économie, la HDR n'est pas un diplôme très important. En économie, c'est le passage de maître de conférence, assistant-professeur à professeur, pour cela, cette tenure au niveau professeur est évalué par des procédures assez spécifiques à l'économie, en demandant 8 à 10 lettres à des personnalités étrangères, avoir ou pas la HDR n'a qu'un rôle secondaire dans le fait d'avoir cette fameuse tenure. La procédure est relativement différente et du coup, relativement légère. On a eu une discussion aussi. C'est une notion un peu vague, mais pour avoir son HDR, il faut être autonome en recherche dans deux dimensions, l'une, pouvoir produire de la recherche soi-même, ce qui inclus d'être capable de trouver des fonds de recherche pour la produire et deuxièmement, d'être capable d'encadrer en recherche des étudiants. Comment ces deux choses sont-elles évaluées ? D'une part, il faut avoir des publications post-thèse. Le post-thèse est important. Il ne faut pas des dossiers de publication dans des revues internationales qui n'incluent que des travaux initiés en thèse, mais il faut des travaux initiés post thèse, sous-entendu sans directeur de thèse. On en a parlé en Comex aussi, il y a toute cette ambiguïté de la HDR où pour évaluer la capacité à encadrer et obtenir le droit de le faire avec une HDR, on demande aux gens d'avoir déjà encadrés. C'est l'absurdité de la chose. Les gens peuvent encadrer des mémoires de master et peuvent co-encadrer les thèses, ce qu'on peut faire sans HDR. S'ils ont déjà commencé à faire ce genre d'encadrement, c'est considéré comme une preuve de la capacité à encadrer. La procédure en termes de choix des rapporteurs, la séquentialité est similaire à celle décrite par Vincent, je ne vais pas la répéter. Merci.

Pierre FRANÇOIS : Colin, pour la science politique.

Colin HAY : Thank you very much. As agreed by the bureau of the department of political science, of the 19 May 2023 ; the HDR inscription criteria in political science are the following:
The garant of the HDR must be a member of permanent faculty of the department of Political Science;
The inscription must take place no less than 5 years after the defence of the doctoral thesis;
The successful candidates will need to present a 'substantial' and 'rounded' scientific dossier (though the bureau did not wish specify a minimum number of publications);
The HDR itself, though it might well draw on existing and published work, should form an integrated manuscript and not just a collection of separately (and previously published) pieces;
Procedurally, the DED would present the dossier for HDR inscription to the bureau of the department.
If it were approved it would then be passed back to COMEX for approval within the EdR before being presented to the Conseil Scientifique.

Pierre FRANÇOIS : Merci beaucoup. Ettore, veux-tu dire un mot pour la sociologie qui, comme je le disais, le point n'est pas conclusif.

Ettore RECCHI : On a entamé une discussion dans le bureau du département de sociologie, un peu rapidement, à la fin d'une réunion. À la suite, j'ai relancé et les échanges ont été animés parmi les membres du département. Il y a consensus sur un point qui est un point de continuité, c'est-à-dire ce qu'est une HDR sociologie. Cela a été longuement discuté dans le département il y a 6 ou 7 ans où on avait trouvé un point d'équilibre. La HDR est soit un manuscrit original qui pourrait aboutir à un livre, soit un recueil de 4 articles dont au moins la moitié non publiée et originale. La discussion tourne autour de la question d'un examen préalable de candidature. La procédure est assez souple : il faut avoir un garant et il faut que les DED valident l'ensemble du dossier. Or, dans le bureau, on voudrait assumer une position plus critique, ou un regard plus proche du dossier, et établir un rapporteur et une approbation du bureau du département. On n'a pas vraiment trouvé la formule, c'est renvoyé à une prochaine réunion du bureau. Un autre point d'attention a été soulevé récemment, notamment par un cas concret, si le garant de la HDR doit être un membre du département de sociologie. Il y a eu un échange de mails, mais sans qu'il y ait de majorité en faveur de garder une certaine exclusivité des membres du département comme garant, il y a aussi des voix dissonantes. On n'a pas vraiment bouclé sur ce point. J'espère que mon successeur, qui prend la relève en septembre, clôturera ce dossier assez gros, mais la discussion est déjà sur la table.

Pierre FRANÇOIS : Je vais me faire le porte-parole du département d'histoire, car Marion ne pouvait pas être là aujourd'hui. Je vais me faire l'écho de ce qu'elle nous a raconté lors du Comex du 17 mai où on a réalisé ce tour de table. Marion rappelait que les discussions entre les historiens avaient montré que, pour eux, à la différence des économistes. Je crois que c'est important qu'on garde à l'esprit cette différence disciplinaire, il ne faut pas essayer de faire passer tout le monde sous la même toise. Il y a des gens pour qui s'est important, d'autres pour qui ça ne l'est pas. En l'occurrence, pour les économistes, comme Pierre-Philippe l'a rappelé, ce n'est pas une étape décisive. Pour les historiens, c'est une étape importante. En histoire, à la différence de ce qui a été présenté pour le droit, l'économie et la science politique, avec une approche surtout par une procédure d'évaluation interne au département, en histoire, comme pour l'instant en sociologie, la procédure est assez légère. Par contre, les critères sont un peu explicités dans le sens où il est attendu d'abord, comme en économie, que la thèse soit un dossier derrière le candidat. Le candidat ou la candidate doit avoir engagé des recherches sur un nouveau champ de recherche, validée par des publications dans des revues de qualité. Il faut que le projet d'habilitation soit organisé autour d'un projet original. C'est un point important, il est rappelé que l'habilitation était une manière pour Sciences Po de garder un lien étroit avec une partie des enseignants-chercheurs qui travaillent à l'université en France et qui sont soumis à ces obligations. Par conséquent, les exigences scientifiques doivent être pondérées par les différentes responsabilités pédagogiques ou administratives des candidats potentiels. Les critères scientifiques ne valent pas dans l'absolu, mais ils valent pour autant qu'on les installe dans un contexte de production plus général qu'il faut garder en tête au moment d'apprécier la nature des candidatures. Pour la procédure, elle est peu formalisée, l'essentiel se joue, comme en sociologie aujourd'hui, dans une discussion entre le garant et le candidat d'abord, ensuite, avec le DED. Voilà l'état de la discussion. On attend les conclusions de la sociologie, et le moment venu, je bouclerai avec Sergueï qui mène, par ailleurs, des réflexions sur la nature de l'habilitation par rapport à l'internationalisation de la faculté permanente de Sciences Po, qui est une question qui n'a pas occupé une place centrale dans la réflexion des départements à ce stade, c'est en soi une information. Je bouclerai avec Sergueï. On reviendra devant le Comex pour voir comment on peut formaliser tout cela. Ce que je retiens, c'est que dans 4/5 disciplines, il y a une forme de relative convergence processuelle qui consiste aussi à faire en sorte qu'il y ait une sorte d'évaluation, peut-être pas collégiale, mais assumée collectivement. Peut-être que les historiens y trouveront un intérêt et souhaiteront eux aussi converger. C'est un point d'étape important. Je souhaitais partager avec le Conseil. Avez-vous des réflexions ? Y a-t-il des questions, des demandes de précision ?

Séverine DUSSOLLIER : C'est une question liée à la HDR, j'en profite. Nous avons une HDR qui va être soumise au prochain Conseil scientifique, c'est un renouvellement d'une HDR qui a été déjà validée par le Conseil scientifique il y a plus de 2 ans. La candidate n'est pas parvenue à soutenir dans les deux

ans, car elle a obtenu un poste de professeur ailleurs. C'est pour vous signaler qu'elle va soutenir à l'automne, ce sera le même dossier, avec plus de développement du projet et plus de publications. On a été pris de cours et je ne l'ai pas fait passer par l'École de la recherche. Je veux vérifier auprès de vous que ce n'était pas un souci, si c'était un simple renouvellement et ce que vous souhaitez que je fasse. J'aurais tous les documents, CV, le projet, la lettre du garant, dont l'identité ne change pas. J'aurais tout cela en début de semaine prochaine.

Pierre FRANÇOIS : Pour respecter les formes, et si ça va passer en Conseil scientifique, je pense qu'il est bienvenu de repasser par l'École, sachant qu'il n'y aura pas de problème. C'est plus propre de passer la procédure de validation par les DED. Étant donné que cela a été validé il y a deux ans, sur un dossier moins étoffé, je ne pense pas que ça pose de problème.

Séverine DUSSOLLIER : Je vous envoie tout cela la semaine prochaine.

Clémentine SCOTT : Pour la question de la HDR par rapport à l'accompagnement et la prise en compte au niveau institutionnel. Il faut savoir qu'au niveau de l'admission en HDR, c'est l'ensemble des responsables administratifs de l'École de la recherche qui s'en occupent de A à Z. On n'est pas accompagné là-dessus, ni par les admissions ni par l'accueil administratif. La facturation des frais de dossier est gérée par nous-mêmes. C'est un point que je voulais soulever, car il est assez important.

Pierre FRANÇOIS : C'est très important de le rappeler. Il y a des sujets où on est absolument seul, la HDR, et des sujets où on est, globalement, très seul, le doctorat et il y a des sujets où on fait partie de Sciences Po. Je pense que c'est bien de le rappeler à chaque fois : à Sciences Po, il n'y a pas que la licence et le master qui sont dispensés. Il y a deux autres diplômes, plus élevés, sur lesquels l'équipe de l'EDR est très seule. Ce n'est pas seulement un témoignage, c'est que tout cela met en danger les procédures. Les responsables administratifs de l'école ne sont pas en position de pouvoir gérer toutes ces questions, notamment des questions concrètes d'accès à certains logiciels, certaines interfaces. On est sur une logique de bricolage. Il faut le rappeler en permanence. Merci, Clémentine, de l'avoir fait. Imola, tu veux intervenir.

Imola STREHO : Cela va au-delà du qui fait quoi et des responsabilités, il y a aussi une dimension que nos interlocuteurs ne savent pas, c'est ce qu'est une HDR. Par exemple, lorsqu'un collègue d'une autre université veut payer ses frais de dossier ou frais de scolarité, normalement, on a un service qui reçoit ce financement. Le service dit qu'il ne connaît pas la HDR, qu'il ne peut pas s'en occuper. On reçoit des chèques, je dois faire une facturation. Vous voyez que le travail qu'on a fait pendant 5, 6 ans sur le doctorat, qui n'est pas abouti, pour la HDR, on est encore plus loin.

Pierre FRANÇOIS : S'il n'y a pas d'autre intervention, je propose de passer au dossier HCERES.

5 – Évaluation HCERES– Vague D

Pierre FRANÇOIS : Nous remettons le dossier le 15 juin. Dans une semaine, on va déposer 3 types de documents : le rapport écrit, la narration que vous avez eue, qui fera entre 40 et 50 pages, on vous l'a envoyé. Il y a un 2^e document qui est un fichier Excel, avec des centaines d'indicateurs qui demandent beaucoup d'informations très précises. Il y a toute une série d'annexes qu'on va mettre comme élément de preuve (c'est le terme utilisé par l'HCERES) permettant d'étoffer ce que nous indiquons dans le premier document, le récit qu'on vous a envoyé. Ce récit, vous l'avez compris, est fortement contraint par les entrées listées par la HCERES. Cela impose des formes de répétition parfois, qui, par ailleurs, laissent de côté des questions importantes. On s'y est tenu. On vous a proposé ce document au moment où on était tenu de le communiquer à un groupe de travail de la CVEF et du Conseil de l'Institut. On a souhaité vous l'adresser, même s'il n'était pas dans l'état. On a pu vous le communiquer ce matin. Entre ces deux états, peu de choses ont changé. On a rajouté deux types d'éléments, des exemples un peu précis, circonstanciés sur certains séminaires, etc. Deuxièmement, des éléments rédigés par l'institution correspondant au positionnement général de l'établissement. Comme vous le savez, tous les rapports HCERES, ce qui est plutôt logique, niveau établissement, niveau master, les laboratoires et l'École

doctorale, tout cela appartient à la même vague et, a priori, est coordonné. Même s'il y a peu de chance pour que les comités de visite des différents niveaux lisent les rapports concernant les autres aspects, on est soucieux de maintenir une sorte de cohérence pour décrire. Par exemple, pour les rapports avec USPC, on est allé récupérer les informations et les choix, par ailleurs très discutables, qui ont été faits au niveau institutionnel pour raconter comment nous avons décidé de sortir de l'USPC. Voilà ce qu'on vous a remis. On a vraiment besoin de vos retours à ce stade. Je voudrais vous remercier, car vous avez tous été, à des degrés divers, impliqués dans la production des informations qui ont permis de construire ce rapport. La question que je vous pose, particulièrement aux élus doctorants et aux directeurs d'unité, c'est si vous lisez ce rapport, est-ce que vous vous y retrouvez ou pas ? Nous n'avons pas connaissance des rapports des différents laboratoires, on ne sait pas ce que vous avez écrit sur votre formation doctorale au sein des laboratoires. On est un peu en aveugle, mais ce qui compte pour nous, c'est qu'il faut qu'on soit à peu près d'accord sur ce qui est écrit dans ce qu'on vous a proposé. Si vous pouvez nous faire un retour, ce serait bien. On a un peu de temps pour discuter. Nathan.

Nathan RIVET : De notre côté, on a lu, relu le rapport. On est assez content d'avoir une base, un long document qui nous donne beaucoup de chiffres qu'on a parfois du mal à obtenir. On salue particulièrement le fait d'évoquer le travail des élus doctorants. Ce n'est pas pour se jeter des fleurs, mais on fait un travail quotidien qui permet d'améliorer quand même la situation dans de nombreuses instances de Sciences Po et dans la prise en compte de notre communauté au sein de l'institution. On s'y retrouve, car cela évoque beaucoup d'aspects qui rythment le quotidien des doctorants. Toutefois, on avait un point d'attention qui est la question de l'agrégation. On comprend que le document est agrégé et les indicateurs quantitatifs tendent à donner une situation moyenne générale, mais du coup, cela a tendance à masquer les inégalités, plus ou moins fortes, entre laboratoires. J'en évoquerai deux, mais je laisse mes collègues rebondir. Il y a la question des séminaires et de la proposition de formation au sein des différentes unités de recherche. La formation au sein de l'Ecole doctorale se muscle, monte en puissance, notamment au vu des changements organisationnels en cours sur les deux dernières années. Du coup, sur les réponses données par les laboratoires, c'est un peu plus varié. Sur le fait d'avoir des séminaires dédiés aux doctorants, d'avoir une présentation des recherches faites par les doctorants en laboratoire, est-ce une présentation de 15 min ou de 1 heure ? Est-ce que c'est en anglais ou en français ? Est-ce que c'est en D1 ou en D5 ? Est-ce qu'il y a 2 titulaires ou 30 ? Cela n'a rien à voir. Il ne faut pas, derrière des données agrégées, cacher l'indigence de certaines formations doctorales ou la non-prise en compte des demandes récurrentes des élus de laboratoire faites à ce stade.

Pierre FRANÇOIS : Élisabeth.

Élisabeth MILJKOVIC : Je compléterai sur un point. Cela peut concerner aussi les capacités d'accueil qui existent et qui sont assez disparates entre laboratoires avec pas toujours la possibilité d'avoir un poste de travail sur place selon les laboratoires. Ensuite, j'ai deux remarques de nature complètement différentes. Je me pose la question de la possibilité de rédiger le document en écriture inclusive. Egalement, une remarque de détail sur la dénomination du monde russe sur les catégories de thèse. Je me demande compte tenu du contexte actuel, car c'est une dénomination qui a été revue dans certains séminaires ou dans le monde académique, qui a été remplacée par des dénominations comme « monde post-soviétique ». Je pose la question.

Pierre FRANÇOIS : Je suis tout à fait preneur de modifications sur le monde russe. Dites-moi ce qu'il faut que je mette. J'ai fait moi-même le codage, j'ai regardé comment on appelait les différentes choses. J'ai eu le même « problème » avec la dénomination du monde arabo-musulman. Je ne suis pas complètement fan de cette appellation. Les mondes russes, je voyais bien le problème ce que ça soulevait. J'ai fait un screening très rapide et cela me semblait une appellation pratiquée, mais sans doute que mes documents étaient anciens. Dites-moi ce qu'il faut que je mette et je le mettrai sans aucune difficulté.

Élisabeth MILJKOVIC : Par exemple, je pense au dernier séminaire qu'on a organisé, c'était monde post-soviétique qui était préférable au monde russe.

Pierre FRANÇOIS : Sur l'écriture inclusive, on se conforme aux conventions d'écriture du MESRI. C'est une question que je me suis posée au départ, car je sais que c'est compliqué une fois qu'on a écrit un texte avec une certaine convention de le réécrire dans une autre convention. En fait, le juge de paix, a été de dire que le MESRI ne le faisait pas. On s'est calé sur les conventions de notre interlocuteur HCERES. J'entends votre remarque. Sur les inégalités, il y a plusieurs éléments. L'un, c'est que ce document n'est pas à usage interne. Si c'était le cas, je n'aurais pas écrit les choses comme ça. Il y a de purs effets rédactionnels : on raisonne sur des indicateurs très épais, ceux demandés par le ministère, qui ne posent pas les questions fondamentales, que tu poses Nathan, sur un séminaire, mais avec combien de personnes, à quel moment, etc. C'est très important. Compte tenu de ces indicateurs qu'ils nous donnent et du fait qu'on traite ces indicateurs avec des éléments de valeur centrale, forcément, on a tendance à moyenniser un peu tout. Cela dit, sans qu'on ait intérêt à sur souligner l'hétérogénéité interne des pratiques, on peut mettre, ici ou là, des périphrases permettant d'indiquer que tout n'est pas pareil partout. On va le faire. Vous comprenez que notre enjeu n'est pas de dire qu'il y a des endroits où c'est vraiment n'importe quoi. C'est un peu compliqué, ce n'est pas le but du jeu. J'ai essayé de le signaler, j'ai essayé de le faire, mais j'entends les remarques. Vous mettez au moins deux points sur lesquels il y a des différences manifestes que l'on connaît, dont on peut au moins en signaler l'existence. La remarque est entendue. Audrey.

Audrey BANEYX : Je voulais rebondir sur ce que vous disiez et ce que disait Élisabeth. Je me demandais si dans le document, il ne serait pas possible de pointer du doigt dans certains tableaux, le nombre annuel de doctorants accueillis dans le laboratoire, etc., le nombre de places par laboratoire destiné aux doctorants. Ce n'est pas tant pour afficher les laboratoires que pour faire remonter le fait qu'il y a une grosse disparité de places et de locaux pour accueillir correctement les doctorants au sein des différents laboratoires de Sciences Po. C'est une donnée intéressante à mettre en lumière auprès de la direction et du ministère, mais ça fait du travail en plus, j'en ai conscience.

Pierre FRANÇOIS : C'est ce que j'allais dire. Un point qu'il faut garder quand même en tête, c'est toute la difficulté de l'exercice, c'est qu'on parle d'une période révolue, pré Saint-Thomas. Cela n'annule pas votre remarque. On sait que, dans beaucoup de laboratoires, la situation des doctorants a plutôt tendance à s'améliorer avec le déménagement à Saint-Thomas, dans certains, mais pas dans beaucoup. Votre remarque est encore plus juste si on se met dans une situation pré Saint-Thomas. En revanche, les informations à récupérer sont encore plus compliquées, j'ai essayé il y a quelques années pour avoir un appareil d'objectivation, mais cela a été super compliqué d'avoir des données qui sont hyperfiabiles. Pour des raisons qui m'échappent totalement, certains directeurs d'unité étaient réticents à l'idée de les communiquer. Ce sont des informations que je n'ai pas, je vais avoir du mal à les produire. Cela dit, il faut quand même faire une claire distinction entre l'usage externe qui sera fait de ce document et, comme le disait Nathan, le fait que cela a été l'occasion d'une sorte de bilan objectif, un peu chiffré et on pourrait imaginer en avoir une version à usage interne.

Audrey BANEYX : Cela me semble être un indicateur intéressant pour vous et pour les représentants des doctorants. La HCERES, c'est le bon moment pour demander des indicateurs, après, c'est plus compliqué.

Pierre FRANÇOIS : Là encore, on a demandé les indicateurs aux unités, certaines unités les donnent sans aucun problème, pour d'autres, c'est plus compliqué. Les centres nous ont fait remonter énormément d'informations, je les en remercie, c'était demandé par la HCERES, cela visait à nourrir cela. Je retiens de vos remarques que ce serait bien d'avoir une version à usage interne, avec des compléments, qui insiste davantage sur les indicateurs de dispersion.

Audrey BANEYX : Cela peut être même intéressant pour les différents laboratoires.

Pierre FRANÇOIS : J'en suis persuadé. Ce n'est pas la première fois que j'essaie de le faire. Pour les directeurs d'unité, vous retrouvez-vous dans ce discours ? Est-ce que vous y trouvez votre compte ou pas ? Séverine.

Séverine DUSSOLLIER : Page 14, j'ai une question sur les séminaires, sur l'offre de séminaires, notamment sur la distinction entre séminaire général et séminaire spécialisé. C'est posé sans être défini. En droit, on se retrouve avec 0 séminaire général et 10 séminaires spécialisés. Je me demandais ce qui était compris comme séminaire général et séminaire spécialisé. Je me demande si ça ne devrait pas être explicite.

Pierre FRANÇOIS : De mémoire, ce sont des catégories de la HCERES. On les a répercutées comme ça. Je suis d'accord avec toi. Quand on a vu la réponse de l'École de droit, on a été étonné. On a récupéré les listes des noms des séminaires qui, pour le coup, sont, de mémoire, sur des questions thématiques. Ce n'est pas un séminaire de droit large.

Séverine DUSSOLLIER : En même temps, ce sont différentes sessions d'un séminaire qui s'appelle Law and methods. C'est un séminaire de méthodologie en droit. On va pouvoir nous dire qu'on n'offre pas de séminaire général en méthodologie du droit, ce qu'on fait, mais sur différentes sessions. Ensuite, on a des séminaires qu'on organise en outre sur différents sujets. C'est pour savoir comment on définit les uns et les autres.

Pierre FRANÇOIS : Je te propose de revenir vers toi. Ce n'est pas compliqué à modifier. On n'a pas trop investi ça dans le récit, ça ne va pas obliger à écrire 3 paragraphes. Je te propose de pondérer à nouveau les choses de manière plus adéquate dans un tableau général. On va revenir vers toi pour avoir une présentation plus pertinente de ce que vous faites. Oui, vers toi et Vincent, pour voir comment caler les choses. On revient vers vous assez vite. Florence.

Florence FAUCHER : Quelques remarques, comme les autres centres, nous venons de finir notre propre rapport HCERES, on compatit beaucoup avec votre triste sort. Une remarque sur l'écriture incluse, dans mon cas, le choix fait, car Sciences Po nous a dit qu'ils ne voulaient pas d'écriture inclusive, a été d'essayer de trouver des formules neutres chaque fois, ce qui est un vrai casse-tête. Il y a toujours des accords qu'on n'a pas soupçonné qu'il faut ajuster. Bon courage. J'ai noté que le CEE n'était pas inclus dans le nombre de CIFRE, mais il me semble qu'on en a eu ces dernières années. Je voulais vérifier pourquoi on n'apparaît pas. J'avais le même genre de remarque sur les séminaires. J'étais surprise que le CEE n'apparaisse pas dans la liste des séminaires. Je vais reprendre tout cela et je reviendrais vers vous avec des points précis pour voir comment vous pouvez les intégrer.

Pierre FRANÇOIS : Je ne vais pas te mentir, je ne sais pas combien il y a de CIFRE au CEE. Cela fait partie de vos chiffres.

Florence FAUCHER : On ne vous l'a pas donné, mais probablement que vous ne nous l'avez pas demandé. On va vous le donner maintenant.

Pierre FRANÇOIS : Tu me dis, si ce n'est pas bon, on modifie, je n'ai pas de souci.

Florence FAUCHER : Il y a écrit 0

Pierre FRANÇOIS : On nous en a remonté 0. C'est pour ce type d'erreur qu'on vous a fait passer le document. Pour les séminaires, on va reprendre tout cela. Philippe.

Philippe BEZES : Pour les séminaires, je voulais ajouter qu'en sciences politiques, je ne sais pas en théorie politique ou en RI, mais en politique comparée, il y a un séminaire transversal que vous pouvez mentionner. Il couvre les doctorants du CERI que ceux du CE. Je l'anime avec Élise MASSICARD. Cela peut rajouter une initiative intégratrice.

Pierre FRANÇOIS : Merci. On va intégrer tout cela.

Florence FAUCHER : Autre séminaire qui n'est pas spécialement à destination des doctorants, mais qui est aussi transversal CERI – CEE, c'est le séminaire sur les méthodes et les controverses de Nonna MAYER et Samy COHEN qui est ouvert, car il porte sur les méthodes et les difficultés de terrain auquel assiste un certain nombre de doctorants.

Pierre FRANÇOIS : On intégrera tout cela avec les questions règlementaires sur la langue, qui anime, avec quel statut. Il y a plein d'éléments qu'on vous demandera, 3 ou 4 items à renseigner, c'est précieux. Je ne sais pas dans quelle mesure vous avez pu rentrer dans la lecture du document, mais une question soulevée dans le Comex, que je vous signale, était celle de la lisibilité du document pour ceux extérieurs à Sciences Po. Sans être trop long, être pédagogue dans l'écriture, est-ce que cela vous a choqué ? Avez-vous pu naviguer ? En même temps, comme vous êtes des insiders, que vous savez comment ça fonctionne, ça peut ne pas vous choquer. La difficulté est de se mettre à la place de nos lecteurs. Avez-vous vu d'énormes problèmes à corriger en termes de pédagogie, le caractère compréhensible de ce qui était raconté ? Imola, as-tu besoin d'autres éléments pour finaliser ?

Imola STREHO : Je serais en lien sur un dernier point avec les secrétaires généraux sur la mobilité sortante des doctorants. Sur la période, savoir combien sont partis, car là non plus, il n'y a pas d'outil de centralisation. Merci. Également, comme vous venez de terminer l'exercice aussi coté unités de recherche, si vous voyez des choses à valoriser au niveau de la formation doctorale, faites un copié/collé de votre narratif, envoyez-le-moi par mail, on peut en faire un encadré, le renvoyer vers le rapport HCERES établissement. Utilisez-nous comme une caisse de résonance pour des projets, des choses que vous avez mises en avant pour votre mobilisation dans la formation doctorale.

6 – Points et questions Elu. e. s doctorant. e. s et Elu. e. s personnels administratifs

Pierre FRANÇOIS : Nous allons passer aux points et questions que les élus souhaitent soulever.

Nathan RIVET : Un point et une remarque, car c'est le dernier Conseil de l'année. Je ne sais pas si les membres du conseil sont bien au clair de qui nous sommes en tant qu'élus siégeant dans ce Conseil. Nous sommes des élus doctorants qui siégeons aussi au Conseil de l'Institut, au Conseil scientifique, au Conseil de la vie étudiante. On est peu inclus dans le quotidien des laboratoires et on essaie d'être en lien avec les élus des laboratoires, mais c'est parfois difficilement le cas. C'est pour cela que je voulais dire qu'avec les membres du collectif doctorants que nous représentons ici, on va revenir vers les membres des laboratoires en début d'année prochaine afin de meubler un creux qu'on essaie de remplir difficilement entre les instances centrales et la gouvernance très locale des laboratoires. Si vous voyez passer un mail de notre part, n'hésitez pas à nous répondre. Autre élément que je veux porter à votre attention, c'est que nous travaillons sur de nombreux projets qui visent à améliorer l'accueil des doctorants. Vous avez sans doute entendu parler de nos revendications sur nos conditions matérielles d'existence, à savoir nos frais de scolarité et la rémunération de nos enseignements en campus. On se tourne vers d'autres projets à présent. On travaille sur une journée d'accueil qui a vocation à mieux introduire sur les droits et devoirs des doctorants de 1^{re} année dans l'institution. On travaille aussi à une meilleure organisation de la prise en compte des doctorants par les services centraux. Actuellement, on travaille avec Imola STREHO sur ce sujet, sur notre statut dans les bases de données Sciences Po. Nous sommes classés en étudiant, en salarié, parfois en vacataire. Il est fort à parier que les secrétaires généraux de vos laboratoires respectifs font face à des difficultés dans la gestion de ce statut particulier vis-à-vis de nombreux services centraux. On est en train d'essayer de résoudre ce problème. On vous tiendra informé. Vous devriez recevoir de nos nouvelles en septembre ou en octobre. N'hésitez pas à transférer les informations que nous vous enverrons aux doctorants. Nous avons beaucoup de trous dans la raquette de nos listes mail. Merci.

Pierre FRANÇOIS : Emilie.

Emilie GRISEZ : Pour le recrutement des doctorants, actuellement on vous a contacté pour réfléchir au financement de la 4^e année. Il y a la question du recrutement, mais aussi des conditions de la thèse. En sciences sociales, ce sont des thèses qui, souvent, durent beaucoup plus que 3 ans. C'est une question

que nous essayons de mettre à l'ordre du jour pour essayer de faire nos thèses dans de bonnes conditions. Ce serait avec plaisir d'en parler.

Pierre FRANÇOIS : Merci de signaler cette question. Merci pour le document que vous nous avez envoyé, excusez-moi de ne pas vous avoir répondu, mais en ce moment, c'est un peu délicat jusqu'au 15. On va vous proposer des créneaux dans la 2^e quinzaine de juin pour vous voir et voir comment on peut avancer. Votre document est une excellente occasion de prendre le sujet de manière pragmatique pour avancer concrètement sur des dispositifs concrets et opérationnels. L'objectif de la discussion qu'on pourrait avoir d'ici fin juin, ce serait d'essayer de dégager un plan d'action et d'organiser les discussions avec le secrétariat général et la DFR. Là-dessus, vous le savez, je n'ai pas la main, mais on peut travailler ensemble pour voir comment on peut avancer. Clémentine.

Clémentine SCOTT : Pour la question de l'accueil des doctorants par Sciences Po en général et dans chaque laboratoire en particulier. Je lance une piste de travail en amont du prochain CED sur la question de l'accueil des doctorants en situation de handicap, pour qu'on puisse se mettre en lien avec le collectif doctorant pour discuter des axes d'amélioration, des problématiques qui peuvent se poser pour voir avec eux comment améliorer la communication. Vous parlez des différents services et je sais que, parfois, ce n'est pas facile pour les doctorants de s'y retrouver, notamment par rapport à ce statut un peu hybride. Dans ce cadre, la question du handicap est encore plus problématique. Cela peut être très difficile de trouver les interlocuteurs dédiés et des réponses rapides.

Pierre FRANÇOIS : Ce sont des questions très concrètes et extrêmement épineuses. Si on pouvait avancer, ce serait formidable.

7 – Questions diverses

Pierre FRANÇOIS : Dans les points divers, il y a un énorme paquet de financement et contrats doctoraux. C'est assez hétérogène. D'abord, une information relative à deux dossiers, sur lesquels on avance, visant à financer les contrats doctoraux supplémentaires. Il y a un dossier acté dans son principe, car dans ses modalités restent des éléments à préciser. C'est un CD qui s'appelle Diplomatica qui sera financé chaque année par le MAE, une convention a été signée. Cela doit porter sur, je cite : « Les pratiques et les études diplomatiques ». C'est un contrat qui est le résultat d'un travail assidu effectué par certains membres de la faculté permanente, que je remercie. C'est aussi un contrat qui n'est pas fléché vers les laboratoires ni vers les disciplines. Les questions diplomatiques peuvent concerner beaucoup de disciplines de Sciences Po. L'idée est d'avoir un dispositif qui permette de nourrir la réflexion du MAE sur ses propres pratiques, mais pas que sur les siennes. Ce sont des travaux qui peuvent porter sur d'autres pratiques que les pratiques diplomatiques françaises, même si comme nous le savons, ce sont les meilleures du monde. Par ailleurs, le contrat est acté, la convention est signée dans son principe. Pour la mise en œuvre, on est en train de finaliser tout cela. Autre contrat doctoral, moins avancé, mais quand même bien engagé, c'est celui de la famille, des enfants, de Jean-Paul FITOUSSI qui ont souhaité mettre en place un financement de contrats doctoraux. Pour l'instant, c'est un par an. Ils ont pu parler de monter jusqu'à 3 chaque année. Le principe est d'encourager, de financer les travaux qui seraient en lien avec les thèmes investis par Jean-Paul FITOUSSI, qui sont des thèmes extrêmement larges, la question des inégalités, la macroéconomie, l'économie politique, etc. Comex est très vigilant à ce que les procédures d'inscription en thèse et d'allocation des contrats respectent toutes nos règles de validation académique. C'est un point fondamental. On va y revenir dans une minute quand on parlera des COFRA. C'est un point qui a l'air trivial vu de notre fenêtre, mais qui ne l'est pas. Le rôle du Comex, en l'occurrence, est de faire en sorte que ces dispositifs de financement généreux et bienvenus s'accompagnent de dispositifs d'évaluation académiques parfaitement conformes à ce que nous pratiquons par ailleurs. C'est le premier point. Deuxième point, un point de rappel, important, car tous les ans il y a des bugs. C'est à propos des contrats doctoraux financés par les Écoles Normales Supérieures. Comme vous le savez, les ENS disposent d'un certain nombre de contrats permettant de financer les thèses de leurs anciens élèves, même quand ils ne font pas leur thèse dans les ENS. Si vous êtes normalien, vous avez la possibilité de candidater à des contrats qui permettent de faire des thèses dans d'autres masters en France. Il y en a de plus en plus et dans la plupart des disciplines.

C'est une très bonne nouvelle, car ce sont souvent des étudiant. e. s correctement formé. e. s qui arrivent avec des financements de thèse. A priori, c'est très bien. Cependant, les calendriers de distribution des contrats, gérés par les ENS, sont totalement désynchronisés de nos calendriers. Ce qui fait foi, c'est le calendrier des ENS. Si les ENS disent que quelqu'un de chez eux veut venir chez nous, on veut bien considérer sa candidature, mais il faut nous donner un certain nombre de pièces. Deux points très techniques : il est impératif que les candidats de ce type candidatent également dans STAN, à notre École doctorale. Tous les ans, on a une ou deux personnes qui arrivent en disant : « J'ai un contrat de l'ENS. Je serai ravi de venir chez vous. » Oui, mais ils n'ont pas candidaté chez nous, comment fait-on ? En général, on s'arrange pour rattraper le dispositif par les cheveux, mais c'est complètement hors des clous. Ce n'est pas compliqué pour des gens qui, par ailleurs, font toutes les démarches pour construire le dossier de candidature à l'intérieur des ENS, dossier assez lourd, de prendre le temps de remplir la procédure dans Stan pour être conformes. Par ailleurs, ces candidatures à l'ENS supposent une lettre de soutien de l'École doctorale qui pourrait les accueillir. Pendant des années, on a fait des lettres conditionnelles, disant qu'on soutenait le candidat, mais pour autant que le comité de thèse, qui se réunira mi-juin, vous accepte. On a découvert, je vous passe les détails fastidieux, que cette réserve ne valait rien. Par conséquent, soutien valait accord. Il est important, pour les DED et pour tous les directeurs de thèse concernés, que, lorsque le candidat normalien effectue sa demande et, par conséquent, demande des lettres de soutien à l'École, que le comité de thèse soit, d'une manière ou d'une autre, associé à la décision. Cela suppose un dispositif ad hoc, un peu dérogatoire. Dans les départements où ça fonctionne bien, cela fonctionne généralement par mail. La plupart du temps, ce sont des dossiers qui ne posent pas énormément de problèmes. Il est vraiment très important d'avoir en tête que le soutien vaut accord pour inscription. Si on ne veut pas complètement déroger à nos procédures, il faut que le comité de thèse soit, d'une manière ou d'une autre, consulté. C'est ce que je voulais vous dire. Imola, est-ce que les points ont été soulignés correctement ou pas ? C'est toi qui gères tout cela.

Imola STREHO : On a dû rattraper de nombreuses situations. Ce qui est important, c'est qu'il faut absolument candidater dans l'outil STAN, sinon la candidature ne peut être examinée par le comité de thèse et le Comex.

Pierre FRANÇOIS : Anne nous rejoint. Elle était prise aujourd'hui sur différentes choses. On lui a demandé de venir pour nous présenter un dispositif important, qui commence à bien disjoncter, c'est le dispositif des COFRA et les contrats doctoraux de l'INSP. J'ai regardé de mon côté, mais comme tu suis le dossier de plus près que moi, merci d'être là et de nous présenter ce sujet.

Anne REVILLARD : Désolée pour mon absence le reste de la réunion. Les COFRA, c'est un dispositif lancé depuis l'an dernier, qui est l'équivalent d'une CIFRE, c'est le même fonctionnement qu'une CIFRE, mais pour des administrations publiques. Le dispositif a été lancé une première fois l'an dernier. Actuellement, on en accueille 3 à Sciences Po. En début d'année, on avait entendu de nombreuses rumeurs sur la pérennisation du dispositif. On n'avait pas eu d'information officielle sur le fait que le dispositif pourrait être renouvelé en 2023. La semaine dernière, j'ai appris - peut-être que certains d'entre vous en ont entendu parler aussi par le biais de différentes administrations – par une direction ministérielle qu'il y avait eu une circulaire du MESRI et de la DGAFP qui invitait toutes les administrations à faire remonter des propositions de thématique pour des thèses en COFRA d'ici au 20 juin. Sciences Po n'a reçu aucune communication officielle du MESRI là-dessus. Il y a un vrai problème de diffusion de l'information. La philosophie du dispositif, ce sont les administrations qui proposent des sujets de thèse aux universités, avec ce calendrier complètement surréaliste, j'imagine qu'ils vont proposer des sujets de thèse au 30 juin et qu'au 1^{er} septembre, ils auront des doctorants capés, encadrés, etc., prêts à démarrer sur leur sujet de thèse. Il y a de gros problèmes dans le fonctionnement du dispositif. On veut faire remonter ces difficultés. On a commencé à en parler avec Pierre, il faut faire remonter ce problème pour faire en sorte qu'il y ait une communication aussi auprès des universités, car cette idée n'a aucun sens. Dans la collaboration recherche-action publique, il faut que la recherche ait son mot à dire sur les sujets. Il y a un gros problème à signaler. Par ailleurs, la situation, c'est que les administrations se retrouvent en situation de faire des propositions de sujets de thèse avec, sur le papier, sans COFRA qui devrait être financé à la rentrée. C'est sympa d'apprendre ça début juin pour les administrations qui ont une deadline le 20 juin. Le message, c'est qu'il est possible, même si ce sont les administrations qui proposent, de faire passer des propositions de sujet. C'était l'objet du mail de Pierre

la semaine dernière. Au LIEPP, on a par ailleurs, avec l'École de la recherche, on a de nombreux contacts avec la Cour des comptes qui essaie de diffuser ce dispositif dans leurs différentes chambres. De leur côté, ils nous ont dit être prêts à recevoir des propositions de sujets. Si vous avez des contacts dans les directions ministérielles susceptibles de recevoir des projets de thèse COFRA, il faut savoir qu'il y a cette possibilité de faire des propositions, sachant que tout cela est très désorganisé. Comme c'est la saison des jurys, que vous avez peut-être en tête des candidats à qui ça pourrait correspondre sur des sujets d'intérêt pour diverses administrations publiques, ça peut se tenter, mais il y a un problème de fond sur ce dispositif. Il faut avoir en tête que ça fonctionne comme une CIFRE, les doctorants travaillent dans l'administration la moitié du temps. Il faut donc s'assurer que ça se passe bien avec l'administration concernée. J'aurais tendance à déconseiller de le faire quand n'a pas de visibilité sur le fonctionnement côté de l'administration en question. Tout cela est très précipité, mais je transmets l'information. Par ailleurs, ça, c'est un peu mieux structuré, même si là aussi, il y a un gros problème de diffusion de l'information, l'INSP, Institut National du Service Public, qui fait suite à l'ENA, ouvre aussi des contrats doctoraux. Là aussi, c'est un dispositif qu'ils ont créé l'an dernier. Ils ont rouvert l'offre vendredi dernier avec un appel à candidatures avec une deadline au 25 juin. Le fonctionnement est que les doctorants sont affiliés aux écoles doctorales de nombreuses universités, c'est ouvert à toutes les universités en France. Ils bénéficient en parallèle d'un parcours doctoral spécifique INSP. Toute l'information est sur le site de l'INSP, je vais vous envoyer le lien. Là aussi, cela peut être une source de financement intéressante pour des thèses ayant trait à des questions d'action publique, au sens très large, quelle que soit la discipline. Le contexte, c'est que l'INSP est en train de structurer ses activités de recherche, mais ils font beaucoup de choses dans la précipitation. Je suis membre de leur conseil scientifique et c'est en posant moi-même une question en fin du conseil scientifique que j'ai appris que l'appel pour les contrats doctoraux avait été lancé. C'est dire qu'il y a de petits problèmes de communication.

Pierre FRANÇOIS : Merci Anne. Quelques points de précision. Tous ces éléments vont vous être adressés (ou réadressés), ainsi qu'au M2, cet après-midi. Il y a un certain nombre de problèmes de fond sur lesquels il faut qu'on travaille. Avec Anne, on va solliciter Mathias pour qu'il soulève quelques-unes de ces questions avec certains interlocuteurs de la haute fonction publique avec qui il a un contact plus immédiat. Il y a la question ubuesque du circuit actuel que vient de décrire Anne. Je n'y reviens pas. Par ailleurs, il y a une autre question, sur laquelle Philippe m'a averti, en lisant certains documents, j'ai compris que ce n'était pas un cas isolé. Les administrations, dans leur représentation particulièrement avertie de ce qu'est une démarche de recherche, considèrent qu'elles doivent faire les sujets, les calendriers et aussi identifier les candidats, partant de l'hypothèse que, parce que des gens travaillent dans l'administration, ils seront forcément très compétents pour faire une thèse. Dans ce que j'ai pu lire, on signale que l'an dernier ce n'était pas le cas, il n'y avait pas de fléchage vers des candidats, désormais c'est acté. On peut arriver avec un financement et un candidat. Pour l'instant, on limite le volume de candidats à 30 %. Compte tenu de l'évolution actuelle, assez vite ce dispositif ne sera pas limité. Ma position est de dire que si on nous envoie des architectes qui veulent faire une thèse d'économie, on leur dira non. Ce n'est pas compliqué. Avant d'être dans un rapport où on se tourne le dos et on se quitte bons amis, on peut imaginer, essayer de faire une petite action de lobbying pour dire que ce n'est pas comme ça qu'il faut travailler, il faut avoir un système de call pour recruter des gens compétents pour faire des thèses sur des sujets importants, c'est n'est pas forcément débile. Il y a quand même un vrai problème dans le fonctionnement actuel du dispositif. La trajectoire n'est pas étonnante pour qui a fréquenté un peu les hauts fonctionnaires. C'est un peu préoccupant, car on s'était dit au départ qu'on allait pouvoir se saisir de ce dispositif pour stabiliser les relations avec certains ministères. Cela va peut-être être le cas parfois, mais manifestement, cela va être le résultat d'une bataille. Anne, suis-je incorrect dans mes appréciations ?

Anne REVILLARD : Non, c'est complètement opaque comme dispositif pour les universités et ce n'est pas normal.

Pierre FRANÇOIS : Autre point problématique qu'on a pu constater, c'est Anne qui m'a alerté, et je la remercie : nous avons aussi appris, ce qui est très désagréable, qu'il y a des écoles qui sont en cheville directe avec certains corps d'État qui, elles, ont l'information depuis septembre et qui peuvent construire leur dispositif, leur travail, les aller-retour avec les administrations depuis quasiment un an. C'est un peu désagréable.

Anne REVILLARD : Et la tutelle du MESRI n'a pas suffi à nous faire descendre l'information.

Imola STREHO : Ni le fait que l'ED de Sciences Po a été pionnier pour activer le dispositif de la COFRA et la porter dès son lancement.

Pierre FRANÇOIS : Vincent.

Vincent FORRAY : Je pense que tu as essentiellement répondu. Je voulais savoir si on a l'information de savoir si on est tous logés à la même enseigne, mais je crois que tu viens de répondre. Je poursuis ma lecture paranoïaque des dispositifs institutionnels, j'y vois vraiment un sérieux motif d'inquiétude. Pour moi, c'est tout sauf anodin. Je débarque complètement, je ne connaissais même pas l'existence de ce dispositif. C'est à ranger parmi les signes du fait qu'on n'est pas du tout en odeur de sainteté pour la recherche, ce qui est directement lié à notre raison d'être. Je parle de Sciences Po en général. Cela me semble très inquiétant. Je ne crois pas que cela augure de quelque chose de bon. Qu'il s'agisse de l'INSP, de COFRA, le ministère n'effectue pas son travail. J'ai toujours du mal à croire que ce soit de l'inertie. C'est un petit épisode de paranoïa.

Pierre FRANÇOIS : La paranoïa souvent est bonne conseillère. En l'occurrence, il faut vraiment qu'on se mobilise. Ce sont des choses qu'on a pu ressentir, notamment quand on avait commencé à travailler sur le dossier de l'INSP, il y avait une attitude, par moments, extrêmement agressive. Il faut qu'on réagisse. C'est une position, dans le fond, qui est assez inquiétante. Pour introduire un peu plus de nuances claires dans ce tableau, on est aussi sollicité en direct par des ministères sur des choses très simples. Des gens viennent nous voir, nous disent qu'ils veulent monter une cible sur tel sujet : « Aidez-nous à trouver un bon candidat ». On a aussi des contacts de ce type qui sont ceux que nous avons eu l'an dernier. Ce sont des choses, c'est du bottom-up. C'est-à-dire que la politique institutionnelle, ce n'est pas celle-là. On peut continuer à faire du bottom-up et des petits dispositifs dans les coins, mais il me semble qu'il y a là une opportunité de faire les choses différemment. Philippe.

Philippe BEZES : J'ai plusieurs questions et réactions. C'est intéressant de voir que les COFRA sont maintenus de manière étendue. Je fais partie du comité d'histoire du ministère de l'Économie et des Finances. Il s'était posé la question de savoir s'ils pouvaient proposer des COFRA. En fait, ils avaient eux-mêmes demandé à leur direction de l'administration centrale de travailler sur des sujets. Les sujets revenus étaient totalement perpendiculaires à des sujets de recherche. Tout cela avait été arrêté immédiatement, car les COFRA avaient été considérés comme faisant partie du plafond d'emplois du ministère. Si on crée un COFRA, on ne recrutait plus par ailleurs. Chaque fois qu'on crée un COFRA, on ne recrutait pas une personne. Pour le ministère de l'Économie et des Finances, c'était un niet total. C'est intéressant de voir que ça continue. Il faut voir comment les ministères sont contraints ou pas pour proposer cela. Deuxième chose, Pierre et Imola, je vous ai fait suivre hier un message un peu baroque venant d'un architecte travaillant au ministère, j'ai oublié lequel. Il me sollicite pour, éventuellement, diriger une thèse, avec des sujets. Tout cela court-circuite tellement toutes nos procédures que c'est ubuesque. Je vais faire une réponse polie à ce Monsieur, mais au-delà, comment peut-on travailler, réagir et qu'est-ce qu'on répond ? Comment se recale-t-on avec nos propres procédures ? Troisièmement, je trouve que le bottom-up est très intéressant. Pour le coup, je pense qu'en sachant à l'avance que ces COFRA existent, on peut imaginer nouer des contacts avec des administrations censées et prêtes à dialoguer avec des chercheurs pour construire de vrais sujets de thèse qui peuvent être de vrais sujets de recherche et intéresser ces administrations. Je pense que c'est possible, mais ça ne se fera pas top down. Je ne suis pas surpris que certaines écoles, peut-être directement branchées sur certains ministères, soient plus en capacité de récupérer, de clientéliser des contrats COFRA. À court terme, je suis assez preneur - ce n'est pas le premier mail que j'ai reçu - de savoir comment on fait. Peut-être qu'on peut expliquer. Il ne suffit pas d'avoir un COFRA pour être pris en thèse à Sciences Po.

Pierre FRANÇOIS : Sur le plafond d'emplois, j'ai compris en lisant les documents. Ils ont trouvé une espèce de solution en se disant que ça rentre dans le plafond d'emplois, on modifiera ce plafond. On négociera le plafond d'emplois pour que ça n'ait pas d'incidence. Je ne sais pas trop comment ils vont faire, mais a priori, ils ont identifié le problème. Ils ont même envoyé un document en ce sens. Cela veut

dire que le problème est identifié. Deuxièmement, sur la question du bottom-up, je suis d'accord avec toi, c'est très intéressant, et c'est comme ça qu'il faut le travailler. Ce que je retiens de la séquence actuelle, c'est que le dispositif sur lequel on avait de sérieux doutes qu'il soit pérennisé, on avait plutôt des informations sur le fait qu'il ne le serait, mais en fait, il va l'être. Il faut l'investir, comme il faut investir les histoires, par ailleurs très déplaisantes de l'INSP. Il faut partir du principe qu'il y aura des contrats de ce type. Il faut investir par le bas, mais la question, c'est qu'à mon avis, il faut aussi investir par le haut. Il faut aussi qu'on ait un relai qui nous dise : « Si vous discutez avec AgroParisTech, avec l'École des Ponts, avec l'ENSA, avec les Mines, vous discutez aussi avec nous. Sur les questions d'administration publique et de politique publique, nous sommes des interlocuteurs pertinents ». Manifestement, il faut qu'on force la porte. Ce n'est pas moi qui peux le faire, mais il faut aussi qu'on fasse ça. Pour le dernier point, qu'est-ce qu'on répond à un architecte qui a envie de faire de thèse sur Emmanuel Kant ? On lui dit non. Ma position est très ferme. Peut-être que je vais être mis en minorité. On n'a pas eu le temps d'en discuter au sein du Comex sur le cas d'espèce. La politique du Comex depuis maintenant 6 ans, c'est que ce qui prime pour faire une thèse chez nous, c'est une forme de cohérence et de compétences académiques. Ce n'est pas parce qu'il y a de l'argent qu'on va ouvrir les portes. Cela fait 6 ans qu'on leur dit non, cela fait 6 ans qu'on en a. Ce n'est pas adossé à des Cofra, mais à d'autres types de financement. Ce sont des profils équivalents à celui que tu nous as envoyé Philippe. Il faut qu'on soit cohérent avec nous-mêmes. On peut changer de jurisprudence, mais il faut qu'on ait le temps de le faire. On ne va pas le faire sur un coin de table en deux minutes. On va répondre courtoisement pour leur dire qu'il y a un processus d'évaluation, des inscriptions qui doivent passer par un canal et qu'ensuite, il y a une évaluation académique, etc. Le problème qui se pose derrière est lourd. Il n'est pas nouveau avec les COFRA, les COFRA ont accéléré le processus. On a beaucoup de gens dans des administrations publiques, notamment d'État, qui, pour des raisons de carrière, ont besoin d'avoir un doctorat. Du coup, ils toquent à notre porte. Il faut quand même qu'on voie que notre intérêt est aussi de maintenir une forme de rigueur, d'exigence académique dans les recrutements. Cela ne veut pas dire qu'on va dire non tout le temps, mais que des procédures doivent être respectées. Il n'y a pas de coupe-file. C'est vraiment important. À ce stade, c'est la position que je tiendrais. Je ne peux pas faire autre chose que de rappeler ce qu'on dit depuis 5 ans. On peut changer, je n'y serais pas favorable, vous l'avez compris, mais on ne peut changer comme ça en l'espace de 4 jours. Cela ne me semble pas raisonnable. Thierry.

Thierry BALZACQ : Pierre, tu as très bien résumé. Ma position est tout à fait en résonance avec ce que toi et Philippe exprimiez. Il ne faut pas oublier que la plupart des gens dans la haute administration publique souhaitent faire une thèse, dans la plupart des cas, dans les domaines qui sont les nôtres. Or, dans l'écosystème français, où peuvent-ils bénéficier d'un accès aux ressources, d'une facilité d'accès, même en termes d'infrastructures et de réseaux ? C'est à Sciences Po. Notre institution est dans une position de force pour rappeler ses conditions d'accès et d'accueil en doctorat. Je pense que nous ne sommes pas dans une situation la moins confortable. Même si ça ne situe pas à notre niveau, il est important de rappeler aux autorités que l'institution a aussi changé. Il est possible qu'au sein des administrations françaises, il y ait un problème de génération, où certaines générations approchent Sciences Po avec une idée d'il y a 25 ans. Cette génération ne comprend pas que Sciences Po a totalement changé de nature, même en termes de démographie, d'objectifs et de positionnement scientifique. Je pense que c'est le moment d'informer ces personnes que le Sciences Po auquel ils pensent n'existe peut-être plus que dans le nom.

Pierre FRANÇOIS : Merci. Philippe, il faut éconduire l'architecte de manière courtoise, mais ferme. Anne.

Anne REVILLARD : J'ai pensé à une question que je voulais aborder sur de possibles démarches bottom-up de dernière minute. On a aussi des contacts avec la DGCS, la direction générale de la cohésion sociale. Si vous avez des sujets qui relèvent de ce périmètre, j'ai quelqu'un de la direction qui m'a demandé de faire remonter d'éventuels sujets de thèse COFRA possibles de Sciences Po. N'hésitez pas à me faire passer l'information. C'est absolument sans garantie, car de leur côté, il faut qu'ils fassent remonter, que ce soit validé. Si vous voulez le tenter.

Pierre FRANÇOIS : Philippe.

Philippe BEZES : Deux petites notes. Sur l'INSP, pouvez-vous en dire plus ? Il y a des financements offerts, rien n'empêche des diplômés de nos masters qui pourraient être acceptés à Sciences Po sous réserve de financement d'y candidater. J'imagine que c'est possible. Pour l'instant, il n'y a eu qu'une campagne. J'ai regardé les résultats, il ne me semble pas qu'il y avait des financements d'étudiant. e. s de Sciences Po, mais rien n'empêche que ça arrive cette année. Je connais un peu les gens de la direction de la recherche qui ont été recrutés. Pierre et Anne, si vous le voulez, on peut en parler. Pouvez-vous nous envoyer des exemples de COFRA qui ont été financés ? Cela peut servir pour se faire une idée de ce que vous avez réussi à obtenir ou à dessiner pour que ce soit acceptable.

Pierre FRANÇOIS : On peut t'envoyer ça sans problème. Pour l'INSP, les gens qui ne sont pas sûrs d'être financés, il faut candidater, c'est très bien. Là où c'est un peu désagréable, c'est que c'est une procédure qui suppose de déposer un dossier scientifique en bonne et due forme. Ensuite, la distribution va se faire en passant devant, je cite, « un jury ». Je ne sais pas qui il y aura dedans. Si tu as des contacts là-bas, je suis preneur pour qu'on puisse essayer de discuter et de mettre le pied dedans. Thierry a raison. On a des cartes à jouer et de gros atouts à faire valoir. Il faut qu'on y aille. Florence.

Florence FAUCHER : J'ai eu le retour de mes collègues. Une suggestion pour le lien avec la Cour des comptes d'Anne, en termes de type de sujets, le lien entre les politiques du logement et les enjeux sociaux, environnementaux, comment concilier les deux, comment organiser une transition juste en matière de logement. L'autre retour vient d'une personne qui a des liens avec le ministère de la Justice qui pense qu'il y a des possibilités d'avoir beaucoup d'intérêt sur la justice restaurative, notamment celles relatives aux violences sexuelles et intrafamiliales. Je ne sais pas comment on peut utiliser ce genre de liens. Vous pouvez revenir vers moi, je vous renverrai vers mes collègues.

Anne REVILLARD : Ce serait plus simple de faire l'inverse, c'est-à-dire que, si tu peux leur demander de nous envoyer un résumé, avec un petit peu plus que ce que tu as indiqué.

Florence FAUCHER : D'accord. Je les mets en contact avec Pierre et toi.

Pierre FRANÇOIS : Tu mets en copie Anne, Imola et moi-même. On verra comment on peut dispatcher. Thierry.

Thierry BALZACQ : Il existe un dispositif qui peut nous servir d'élément de comparaison, c'est le dispositif de la DGRIS au ministère des Armées. Par rapport à ce dispositif, à l'École de la recherche, nous classons des candidats. S'ils sont admissibles sous réserve de financement, et que le ministère de la Défense leur attribue un financement en fonction de l'évaluation de leur jury, on accepte l'étudiant. Si on a une évaluation négative, que cette personne reçoive un financement du ministère des Armées, ne change rien à l'évaluation que nous avons faite. C'est un dispositif qui peut nous permettre de rappeler aux administrations que nous avons déjà quelque chose qui fonctionne et que ce ministère accepte la manière dont fonctionne l'École de la recherche.

Pierre FRANÇOIS : C'est exactement la logique sur laquelle on travaille sur tous les financements extérieurs qu'on est susceptible d'avoir. C'est pour ça que je disais tout à l'heure, de manière un peu brutale, frontale, que si on n'est pas en mesure de valider le niveau académique de la personne, non, il faut qu'elle soit évaluée. Un fonctionnement serait qu'il y ait un call, que des candidats se présentent et on classe les candidats. C'est ce qu'il faut qu'on arrive à structurer dans les années à venir. Pour l'instant, ce n'est pas encore ça. Y a-t-il d'autres interventions ? Merci pour ces échanges, c'est éclairant, car la route est longue. Merci, Anne, d'être venue pour cette discussion.

Deux points rapides de calendrier pour vous rappeler que le vendredi 30 juin matin, à la Philharmonie de Paris, se déroulera la cérémonie de diplomation. On est dans le même batch que l'École urbaine et l'École de journalisme. Vous êtes tous invités. Si vous souhaitez y participer, il faut nous le dire. On vous accueillera avec grand plaisir. Autre moment institutionnel important, la rentrée de l'école se tiendra le 31 août à Sciences Po. On aura une rentrée solennelle avec les moments habituels, des moments rituels, solennisés et d'autres plus pragmatiques et opérationnels pour nos doctorants et masterants. Je vous remercie beaucoup pour toutes ces discussions et je vous souhaite un très bel été et pas mal de courage pour y arriver. À très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.